



contrat de travail avant le jour dit ou promesse d'embauche

Par **AMILA**, le **30/04/2010** à **09:33**

bonjour,

Nous sommes une petite entreprise et avons un stagiaire jusqu'au 30 juin 2010. Après il devrait etre embauché si la période de stage est concluante. Aujourd'hui il demande à avoir un contrat de travail pour se porter garant de son père qui veut emprunter auprès d'une banque. Je ne suis pas sure que cela soit légal et je pense plutot qu'il faudrait une promesse d'embauche. Qu'en pensez vous et quelle forme ce document doit il avoir?

Merci et à bientôt

AMILA

Par **miyako**, le **01/05/2010** à **20:46**

Bonsoir,

Oui, effectivement une lettre avec promesse d'embauche en CDI devrait suffire .

Attention ,cela vous engage définitivement .

Amicalement vôtre

suji Kenzo